



Invitation à l'assemblée générale des parents de l'école

LOUIS-JOSEPH-HUOT

Le 5 septembre 2023

À tous les parents des élèves de l'école

**Objet : Soirée du jeudi 7 septembre 2023; Assemblée
générale des parents**

Madame,
Monsieur,

L'outil de représentation et de participation des parents au sein de l'école est le Conseil d'établissement.

Ce Conseil est formé d'au moins quatre parents, d'au moins deux enseignants, d'un membre du personnel de soutien, d'une personne du service de garde, d'une personne du personnel professionnel et de membres de la communauté, si désiré. Depuis sa création, le Conseil a assumé son rôle à travers l'étude de nombreux dossiers et l'approbation ou l'adoption de plusieurs résolutions.

Pour les parents désirant s'impliquer dans la vie scolaire, vous êtes donc invités à participer à l'assemblée générale des parents de l'école le **7 septembre 2023 de 18h15 à 19h00** afin de procéder à l'élection de trois (3) membres parents (mandat de deux ans). **Les parents qui souhaitent se présenter pour siéger sur le Conseil d'établissement devront se présenter brièvement pour mieux se faire connaître de tous.**

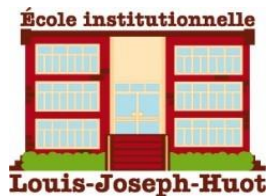
Dans un deuxième temps, à **19h00**, les parents des élèves de préscolaire, 1^{ère}, 2^{ème} et l'adaptation scolaire seront invités à se diriger en classe pour rencontrer l'enseignant(e) de leur enfant. Lors de cette rencontre, l'enseignant(e) vous expliquera son mode de fonctionnement ainsi que les attentes du programme d'études du niveau de votre enfant.

18h15 : Assemblée générale des parents au gymnase du bâtiment principal.

19h00 : Rencontre parents/enseignants en classe préscolaire, 1^{ère} au bâtiment St-Paul, 2^{ème} année et Adaptation Scolaire au bâtiment principal.

Korinne Foucher
Présidente

Daniel Lefrançois
Directeur



Assemblée générale des parents

Lieu : École Louis-Joseph-Huot

Date : 7 septembre 2023

Heure : 18h15

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et présentation des membres élus l'année précédente.
2. Nomination d'un ou d'un(e) secrétaire d'assemblée
3. Nomination d'un ou d'un(e) président(e) d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 septembre 2022
6. Rôles et mandats
 - a) Conseil d'établissement
 - b) Organisme de Participation des Parents (OPP)
 - c) Représentant au comité de parents et substitut
7. Adoption d'une procédure d'élection pour l'assemblée générale
8. Élection des membres au Conseil d'établissement. Trois postes d'une durée de 2 ans. Deux postes de substituts. Élection du représentant de la communauté.
9. Élection du représentant au comité de parents
10. Élection d'un substitut au comité de parents
11. Composition de l'organisme de Participation des Parents (OPP)
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

Organisme de Participation des Parents (OPP)

Lors de l'assemblée générale, les parents ont la possibilité de former un OPP. L'OPP a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école. Il peut aussi donner son avis ou être consulté par les parents du Conseil d'établissement. Il peut permettre d'influencer les orientations et les décisions prises par le Conseil.

Korinne Foucher
Présidente

Daniel Lefrançois
Directeur